

# L'accentuation de syllabes contiguës

**Piet Mertens**  
*K.U. Leuven*

## I. Introduction

Dans un article sur l'accentuation du français, F. Dell étudie le rôle de la structure syntaxique dans l'accentuation de l'énoncé. Partant de l'hypothèse que les schèmes accentuels seraient déterminés par la structure de constituants superficielle, il propose un ensemble de règles qui renvoient à la délimitation des constituants, à leur structure interne, et à leur ordre linéaire dans la chaîne syllabique. L'auteur observe que ces propriétés syntaxiques ne suffisent cependant pas pour rendre compte de l'ensemble des données, puisque des énoncés ayant des structures comparables ont parfois un comportement accentuel différent. C'est le cas des énoncés suivants, où, dans (b), il est difficile d'accentuer en même temps les deux morphèmes lexicaux (*armée* et *belge*), alors que cela ne pose aucun problème pour (a).

- (a) l'armée française
- (b) l'armée belge

Ce qui est en jeu ici, c'est la possibilité (ou l'impossibilité) de contraste accentuel, et en particulier celle d'un contraste sonore. Dans les cas où l'accentuation repose sur une augmentation du niveau sonore, l'effet de contraste suppose une syllabe plus faible précédant l'accentuée. Autrement dit, pour qu'une syllabe puisse être jugée plus forte par l'auditeur, il en faut bien sûr une deuxième moins forte. Or, quand il y

## ITL

### REVIEW OF APPLIED LINGUISTICS

Published by the Afdeling Toegepaste Linguïstiek at the Katholieke Universiteit Leuven (Belgium), with the financial assistance from the Vlaamse Deelregering, the Universitaire Stichting and the Faculteit Letteren en Wijsbegeerte of the K.U. Leuven.

EDITOR IN CHIEF: Nicole Delbecq.

EDITORIAL COMMITTEE: R. De Bleser, M. Debrock, J. De Kock, L.K. Engels, D. Geens, M. Goethals, W. Martin and K. Van den Eynde.

MANAGING EDITOR: Fred Dekoning, ITL, Blijde-Inkomststraat 21, B-3000 Leuven.

EDITORIAL ADVISORY BOARD: Hugo Brandt Corstius, Universiteit van Amsterdam and Erasmus Universiteit Rotterdam, the Netherlands; John B. Carroll, Psychometric Laboratory, University of North Carolina, Chapel Hill, North Carolina, U.S.A.; Michael G. Clyne, Modern Languages Department, Monash University, Victoria, Australia; René Collier, U.F.S.L.A., Universiteit Antwerpen, Antwerpen, Belgium; Robert M. De Keyser, Department of Linguistics, University of Pittsburgh, Pittsburgh, U.S.A.; Joshua A. Fishman, Yeshiva University, New York, U.S.A.; Stephen Krashen, Linguistics Program, University of Southern California, Los Angeles, California, U.S.A.; Wolfgang Kibhlwein, Anglistik: Linguistik, Universität Trier, Trier, West Germany; Gerhard Nickel, Institut für Linguistik, Universität Stuttgart, Stuttgart, West Germany; Burghard Rieger, Institut für Mathematisch-Empirische Systemforschung, Aachen, West Germany; William C. Ritchie, Faculty of Foreign Languages, Syracuse University, Syracuse, New York, U.S.A.; Maurice van Overbeke, Institut de Linguistique, Université Catholique de Louvain, Louvain-

a deux syllabes accentuées contiguës, ce support faible disparaît pour la deuxième qui est déjà précédée d'une syllabe accentuée.

Cette explication serait peu convaincante dans le cadre de l'article de Dell (1984): son analyse postule des *dégrés d'accent* et il suffirait alors pour maintenir le contraste, que le deuxième accent soit simplement plus fort que le premier, ou plus proéminent, plus saillant. L'auteur ne recourt pourtant pas à cette explication mais énonce seulement que: "A condition de bien s'entendre sur l'emploi des termes *contigu* et *accentué*, on peut poser qu'en français standard, deux syllabes contiguës ne peuvent être accentuées l'une et l'autre" (Dell [1984:87]). (Nous verrons plus loin comment l'auteur entend ces termes.)

Une vue analogue se retrouve plus récemment chez V. Pasdeloup: "deux syllabes accentuées ne peuvent être contiguës dans une même séquence rythmique; elles ne peuvent être contiguës que dans le cas où elles se situent de part et d'autre de la frontière d'une séquence rythmique." [1988:3] (*La séquence rythmique* constitue chez l'auteur l'unité intonative majeure, délimitée par un contour mélodique *marqué*).

Le présent article étudie les syllabes accentuées contiguës. Notre approche est empirique. Dans un corpus de français parlé avec transcription de l'intonation, nous avons repéré les cas exemples. Etant donné le grand nombre d'exemples, on peut affirmer dès maintenant que l'accentuation de syllabes contiguës est en principe possible. Il reste à décrire les conditions dans lesquelles elles apparaissent. L'explication qui sera avancée plus loin (autrement dit, les conditions d'occurrence) peut être qualifiée de purement intonative, dans ce sens qu'elle ne renvoie qu'à des propriétés prosodiques et non pas à la structure syntaxique. Nous essayerons de le montrer à partir d'une typologie des exemples. (Quant aux liens entre la structure syntaxique et l'accentuation, nous les analysons dans un autre article qui paraîtra dans peu de temps.)

L'analyse des données sera précédée d'un rappel des notions de base de la transcription de l'intonation et de son analyse linguistique.

## II. Traits prosodiques et unités intonatives.

Ce paragraphe donne une caractérisation élémentaire des traits intonatifs, pour les besoins de l'exposé. Pour une description plus détaillée, comme pour des précisions sur le corpus utilisé, nous renvoyons à l'introduction fournie par Mertens (1990) ou à l'analyse linguistique et acoustique de Mertens (1987).

La langue est couramment envisagée comme un code, avec un aspect formel et un aspect fonctionnel. On peut en faire autant pour l'intonation.

A l'état brut, la forme se présente comme des variations simultanées de plusieurs propriétés: la hauteur mélodique, le niveau sonore, la durée syllabique, la durée des pauses. Pour comprendre leur fonctionnement en tant que formes du langage, il suffit d'envisager ces propriétés au niveau de la syllabe. L'entité syllabique permet en effet de passer des variations continues aux traits prosodiques. Elle permet de comparer la valeur observée à tel endroit à celle d'un autre endroit de la chaîne syllabique, et cela pour chacune des propriétés en question. L'unité syllabique effectue ainsi un découpage des transitions continues en petits morceaux qui seront caractérisés par les qualités suivantes:

- a. La syllabe sera *haute* ou *basse*, en fonction de la hauteur des syllabes environnantes et des changements de hauteur entre elles.
- b. Elle sera *dynamique* lorsqu'on entend un changement mélodique pendant la durée de la syllabe, et *statique* autrement.
- c. Lorsque la syllabe est jugée plus forte que les syllabes environnantes, elle est dite *accentuée* ou proéminente par l'intensité.
- d. La longueur aussi, se définit par rapport au contexte syllabique; on parlera ainsi de syllabes *longues* et *brèves*.





Adoptant le jargon de la linguistique structurale, on parlera de deux catégories de formes différentes, chacune avec son propre paradigme d'éléments (à savoir les tons). Les syllabes non accentuées constituent alors un troisième paradigme, à côté des deux catégories accentuées. On désignera les trois classes par les étiquettes *accent final*, *accent initial* et *non accentué*.

### *Complémentarité des traits prosodiques*

Cette terminologie renvoie bien sûr à la mise en relief sonore, dont il était question plus haut. Et cela est légèrement déroutant vu que cette mise en relief n'est pas toujours indispensable. Bien entendu, l'accent final *prototypique* se caractérise par un renforcement d'intensité et par un allongement de la syllabe. Cependant, ces traits deviennent redondants en présence de certains tons réservés au paradigme de l'accent final. Le contour mélodique de la syllabe suffit à signaler l'appartenance à la catégorie de l'accent final, puisque les contours dynamiques (chute, montée) et le niveau de hauteur suraigu lui sont réservés. Le contour mélodique rend superflu le contraste sonore. Et effectivement, le corpus fourmille d'exemples où ces tons spécifiques sont associés à des syllabes pas particulièrement fortes.

L'affaiblissement de la syllabe s'explique en outre par sa position: le seul changement du niveau de hauteur avant et après la syllabe finale (de mot ou de constituant) peut induire le statut d'accent final (ceci en raison de la distribution des tons et en raison des règles d'accentuation). La mise en valeur sonore n'est donc pas une caractéristique indispensable des syllabes portant l'accent final.

L'accent initial est soumis au même mécanisme de redondance contextuelle, par rapport à la chaîne linéaire. Quant à la redondance formelle (la spécificité des tons), elle ne joue pas, étant donné que le paradigme de tons est un sous-ensemble de ceux des deux autres catégories. L'accent initial a dès lors souvent besoin du renforcement sonore: sans lui, il se confonderait avec l'accent final (bref) ou la syl-

labes inaccentuées. Cependant l'accent initial se reconnaît au renforcement typique de l'*attaque syllabique*; il se caractérise par une tenue consonantique allongée et une attaque consonantique forte, ou, à l'initiale vocalique, par l'apparition d'un coup de glotte. La voyelle reste brève. En cela, il se distingue de l'accent final, où le renforcement sonore concerne surtout le noyau vocalique de la syllabe, plutôt que l'attaque.

Le raisonnement sur la complémentarité des traits peut également être appliqué à l'allongement ou à la présence d'une pause. Nous ne l'explicitons cependant pas ici, par manque de place.

Il est à retenir qu'il faudrait en toute rigueur distinguer deux niveaux et par conséquent deux termes: d'un côté, le niveau phonétique, celui de la réalisation, où l'*accentuation* indique la mise en valeur par le niveau sonore, et de l'autre côté, le niveau phonologique, celui de la forme sous-jacente, ou le terme *accent* indique un paradigme de formes.

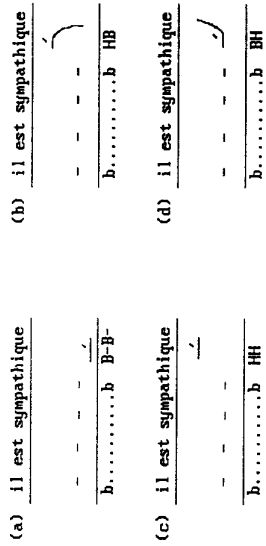
L'analyse acoustique de syllabes réelles donne une vue quantitative de cette complémentarité des traits. Une telle analyse, appliquée à un fragment de français spontané, fait l'objet d'un article récent (Mertens (1991)) dans lequel les données mesurées sont en outre mises en rapport avec la perception de l'accentuation (telle qu'elle ressort des résultats d'un test d'écoute).

### *Le groupe intonatif et ses contours*

L'accent final réunit autour de lui les autres syllabes (inaccentuées ou portant l'accent initial) et les fait entrer dans une structure dont il constitue lui-même le pivot indispensable. Cette structure, appelé *groupe intonatif*, est capitale en tant que support des schèmes mélodiques portant sur plusieurs syllabes (appelés parfois *moifs* ou *contours*).

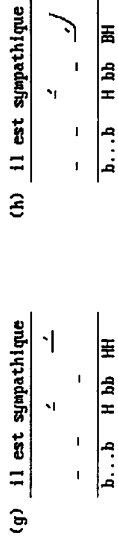
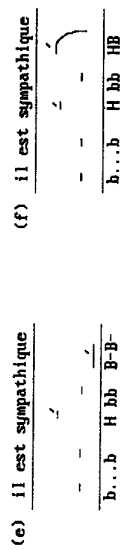
Prenons une suite de syllabes quelconque, *il est sympathique*, et faisons-en un seul groupe intonatif. L'accent final tombe sur *-tique*. En choisissant pour cette syllabe le ton infra-bas (noté *B-B-*), et pour les

syllabes non accentuées le ton bas (noté *b*), comme dans l'exemple (a), on obtient un énoncé affirmatif complet. Delattre (1966, 1967, 1970, 1972), qui voyait le contour mélodique du groupe entier comme un tout indivisible, parlait ici de la *finalité*.

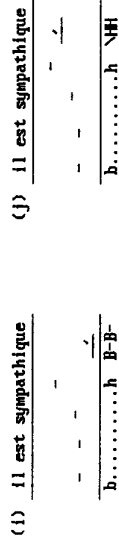


Si on remplace le ton *B-B-* par le ton haut-bas (noté *HB*) ou le haut-infra-bas (noté *HB-*) (cf. (b)), l'intonation exprimera l'engagement du locuteur; ceci donne l'*implication* de Delattre. Le jeu de substitution produit ensuite (c), où le ton haut (*HH*) crée un effet d'énoncé non terminé, d'où souvent celui d'énoncé interrogatif. Ce sont la *continuation majeure* et la *question* de Delattre. Un autre exemple (d) est le ton bas-haut (*BH*); il est apparenté au précédent avec lequel il partage l'effet d'énoncé inachevé, mais ajoute un aspect d'assertion: ce qui est avancée, est donné comme vrai. Ce contour ne figure pas parmi les "dix intonations de base" de Delattre.

L'effet des tons à l'accent final peut se généraliser comme suit: le ton terminant la syllabe indique le caractère achevé (infra-bas) ou inachevé (autres tons) de l'énoncé; le ton qui commence cette même syllabe présente l'unité de sens comme une information nouvelle (haut, suraigu) ou comme un fait connu (autres tons).



L'introduction de l'accent initial haut (H) à la syllabe *sym-* donne les formes (e) à (h). L'accent initial est la marque explicite du début d'un constituant et a pour effet sa mise en valeur; le constituant est pour ainsi dire pincé entre deux accents. L'effet de l'accent initial s'ajoute à ceux liés aux autres marques présentes. Comparons (d) et (h). Dans (d) l'assertion porte plutôt sur la proposition entière *il est sympathique*, et pourrait provoquer la réponse: "non, je ne suis pas d'accord". Dans (h) l'assertion porte en premier lieu sur le mot *sympathique*, et la phrase peut être suivie de la remarque: "je ne dirais pas sympathique mais peut-être charmant".



Le choix du ton des syllabes inaccentuées est également significatif. C'est évident pour la syllabe pénultième. Quand on ajoute le ton haut à la pénultième *-pa-* de la forme (a), on obtient le profil (i). Ce motif provoque une interprétation d'évidence, de certitude de la part du locuteur. De même, la forme (j) exprime la même évidence (en combinaison avec l'aspect d'énoncé inachevé).

Ces exemples illustrent comment le contour mélodique se construit autour de quelques points d'ancrage, de quelques *localisations*, et se réduit ainsi à la séquence de tons réalisée à ces endroits. Le pivot de cette séquence (notre *groupe intonatif*) est l'accent final: il est le seul élément indispensable; dans un groupe constitué d'un seul mot monosyllabique, il n'y a que lui. Le plus souvent il sera précédé de



JC: des armes de persuasion lisez-vous à ce niveau du charme de la femme  
 FG 008 - - - - - θ - - - - - # # - - - - - # - - - - - #  
 bb HH bb H bb B-B- H hh BB H b..h H/H bb HH b...b /BB

JC: Vous étiez sténodactylo vous êtes euh directrice de l'Express  
 FG 001 - - - - - # - - - - - # - - - - - # - - - - - #  
 h...h /HB H b...b BH bb BB \bb H bb HH b...b B-B-

JC: et c'est difficile profonds et perçants pleins de curiosité et d'mystère  
 FG 029 - - - - - # - - - - - # - - - - - # - - - - - #  
 b...b H \hh/HH H /HH b...b B-B- H b.....Nb /BH

Ch: pour commencer La France aujourd'hui est un pays euh déçu affaibli et  
 CF 052 - - - - - # # - - - - - # - - - - - # - - - - - #  
 bb H bb B-B- bb HB b...b H/H b.....b HH bb B H/H H bb HH bb

Certaines de ces intonations paraissent bizarres. Il s'agit souvent de phrases lues ou préparées: Jacques Chancel introduit son invité à l'aide d'une présentation préparée à l'avance, lui pose une question prévue, ou cite un passage d'un livre. C'est même caricatural chez Jacques Chirac, qui, pour chaque thème à l'ordre du jour, débite une tirade apprise par coeur. Dans tous ces cas, les mots sont choisis avec soin, et le locuteur le fait ressortir (ou se trahit) par des accents initiaux à tout bout de champ.

**La séquence "AI + #, @ + AF"**

Il n'y a pas d'exemples de cette séquence dans le corpus.

Les trois séries d'exemples données ci-dessus semblent indiquer que la pause (ou plus généralement, tout arrêt de phonation d'une certaine

durée) joue le rôle du support faible dans le contraste accentuel et fonctionne ainsi de la même façon qu'une syllabe non accentuée.

Il reste les cas sans pause, où on ne peut pas invoquer l'arrêt de phonation pour pallier à l'absence de contraste accentuel. Un type assez courant est celui où accent initial et accent final se suivent immédiatement, soit à l'intérieur d'un même mot, soit dans deux mots différents.

**La séquence "AI + AF"**

Les syllabes soulignées correspondent à la séquence en question dans : FG143 je n'avais aucune des qualités, FG104 je ne sais rien faire, CF052 déçu (transcription donnée plus haut), CF082 ce ne sont pas des problèmes ponctuels (deux occurrences)

FG: Et je j je crois qu'j' n'avais aucune des qualités ni des défauts  
 FG 0 143 j j j θ - - - - - H - - - - - # - - - - - #  
 BB bb HH b...../b H H/H H b.....b H/H b.....b HH

FG: je n'sais rien faire je sais c' qu'on apprend aux jeunes filles bien élevées  
 FG 104 - - - - - θ - - - - - # - - - - - # - - - - - #  
 b...b H B-B- b HH b...b HH b.....b /BB b...b B-B-

Ch: ce n' sont pas des problèmes ponctuels que nous devons évoquer mais  
 CF 0 082 - - - - - # - - - - - # - - - - - # - - - - - #  
 h.....h /HH bb H BB H BH b.....b /b HH b...

**La séquence "AF + AF"**

Dans les exemples de ce type, au moins une des deux syllabes reçoit un ton pour lequel le relief sonore est redondant, puisque le statut d'accent final est déjà indiqué par d'autres caractéristiques prosodi-

ques: soit par le niveau de hauteur (B-B-,H+H+), soit par le caractère dynamique (HB, BH).

- Par le niveau de hauteur infra-bas (B-B-):

JC: mais est-c' que vous aviez prévu tout cela car vous aviez pris des cours

FG	meskvi	h...h	BB	H	BB	bb	B-B-H/H	b.....b	HH	bb	HH
095											

Ch: Et naturellement comment nous gouvernerons mais je crois que c'est euh

CF	h.....b	H+H+	bb	HH	bb	HH	B-B-	BB	bb	HH	bb	HH	b..
077													

LF: Bon alors ça c'est des idées générales, moi j'ai des questions précises.

CF	H	B-B-	HH	b.....b	BB	b..b	HH	HH	b.....b	/BB	bb	B-B-
089												

- Par le ton dynamique haut-bas (HB) ou haut-rehaussé (H/H):

FG: ah non pas du tout non j'n'ai pas pris des cours de sténodactylo

FG	h.....h	HB	HB	b.....b	...../b	HB
097						

Ch: de problèmes Greenpeace d'autres je crois que ce qu'il on attend d nous

CF	b...b	/BB	bb	HH	H/H	bb	HH	bb	H	h.....b	BB
066											

**La séquence "AF + AI"**

Enfin, il y a le type "AF + AI", sans pause intermédiaire, où l'accent final est le plus souvent allongé.

FG: le mécanisme tout simplement pas spécialement de la carrière

FG	h...h	/HH	h.....h	BB	H	h.....b	HH
042							

Ch: majorité et bien si tel est le cas ensemble comme nous en avons convenu

CF	H	b..b	HH	hh	HH	b.....b	/HH	H	HH	H	h.....b	HH
086												

Les exemples donnés ci-dessus constituent un échantillon représentatif puisqu'ils couvrent toutes les combinaisons possibles de types de syllabes. Sur la base de ces données on formulera la règle suivante.

**Contrainte sur les accents contigus.**

- Deux syllabes contiguës peuvent recevoir en même temps l'accent, - si elles sont séparées l'une de l'autre par une pause,
- si elles reçoivent un type d'accent différent, l'un du type AI, l'autre du type AF, ou vice versa, ou
- si l'accent est marqué de façon univoque par le ton employé ou par l'allongement.

L'accentuation par l'intensité est facultative, lorsque le statut accentué de la syllabe (le fait qu'elle porte l'AF ou l'AI) est déjà indiqué par d'autres indices, soit prosodiques, soit lexicales ou syntactiques.

Telle qu'elle a été formulée, la contrainte implique que la frontière de groupe (GI) n'est point nécessaire entre deux accents contigus. Elle s'oppose ainsi aux traitements proposés par Dell (1984) ou par Pasdeloup (1988), que nous citons au début de l'article. Dell définit une unité intonative, le *tronçon*, comme une *portion maximale de l'énoncé qui ne contient ni silence, ni rupture intonative* [1984:67]. La notion de rupture mélodique est problématique, d'abord



Pour le détail sur la constitution de l'organisation intonative à partir des tons, le lecteur est renvoyé à Mertens (1990).

Martins-Baltar [1977:16] fait dépendre le nombre de syllabes accentuées de la vitesse d'élocution et explique la chute des accents virtuels en fonction du degré d'enchaînement des constituants. Dell [1984:81] fournit des contre-exemples, donne une explication alternative (la "condition de conformité") qu'il doit ensuite affaiblir par des "contraintes rythmiques". Dans la mesure où elle fait intervenir la conformité entre les organisations syntaxique et intonative, l'explication avancée ici se situe dans le prolongement de celle de Dell. Cependant, le principe de conformité est posé de façon assez différente, dans un cadre descriptif qui intègre *tous* les aspects intonatifs (accent initial, tons accentués, tons inaccentués, pause,...).

## V. Conclusion

La question des syllabes accentuées contiguës, déjà signalée dans plusieurs études, reçoit ici une analyse nouvelle qui prend en compte plusieurs facteurs: l'accentuation, l'intonation, d'autres facteurs prosodiques (la pause et l'allongement), ainsi que la relation avec la structure syntaxique.

L'étude de données d'un corpus spontané a permis de formuler la contrainte sur les accents contigus en termes strictement prosodiques, comme la nécessité de marquer de façon univoque les syllabes portant l'accent final ou initial, sans pour autant exiger des marques prosodiques redondantes.

Pour cela, il a été nécessaire d'expliciter la distinction fondamentale entre accent final et accent initial, ainsi que la complémentarité des traits prosodiques de l'accent. Ce dernier aspect tient compte des niveaux de hauteur, du caractère dynamique des tons, et de l'interaction avec la structure syntaxique.

## Références bibliographiques

- Blanche-Benveniste, C.; Bilger, M.; Rouget, C. & Eynde, K. van den (1990). *Le français parlé. Etudes grammaticales*. Coll. Sciences du langage, Paris: Ed. du CNRS
- Bolinger, D.L. (ed) (1972). *Intonation, selected readings*. Harmondsworth: Penguin Books.
- Delattre, P. (1966). Les dix intonations de base du français. *French Review* 40(1), 1-14.
- Delattre, P. (1967). La nuance de sens par l'intonation. *French Review* 41(3), 326-339.
- Delattre, P. (1969). L'intonation par les oppositions. *Le Français dans le Monde* 64, 6-13.
- Delattre, P. (1970). Syntax and intonation. A study in disagreement. *Modern Language Journal* 54, 3-9.
- Delattre, P. (1972). The distinctive function of intonation. In Bolinger, D.L. (ed) (1972), 159-174.
- Dell, F. (1984). L'accentuation dans les phrases en français. In Dell et al. (ed) (1984), 65-122.
- Dell, F.; Hirst, D.J. & Vergnaud, J.R. (eds.) (1984). *La forme sonore du langage. Structure des représentations en phonologie*. Paris: Hermann
- Fonagy, I. & Léon, P.R. (eds.) (1979) L'accent en français contemporain. *Coll. Studia Phonetica* 15, Montréal-Paris-Bruxelles: Didier.
- Marouzeau, J. (1924). Accent affectif et accent intellectuel. *Bulletin Société Linguistique de Paris* 25, 80-86.
- Martin, Ph. (1976a). L'accentuation en français. Théorie présuppositionnelle. *Rapport d'Activités - Institut de Phonétique de l'ULB* 10/1, 75-82.
- Martin, Ph. (1979b). Une théorie syntaxique de l'accentuation en français. In: *Fonagy & Léon* (1979), 1-12.
- Mertens, P. (1987). *L'intonation du français. De la description linguistique à la reconaissance automatique*. Thèse non publiée, 2 vol., pp. 317 + 90.
- Mertens, P. (1990). Chap. IV. *L'intonation*. In Blanche-Benveniste, C.; Bilger, M.; Rouget, C. & Eynde, K. van den (1990), 159-176
- Mertens, P. (1991). Local prominence of acoustic and psychoacoustic functions and perceived stress in French. *PICPS* 12, vol. 3, 218-221 (*Proceeding of the 12th International Congress of Phonetic Sciences*).
- Pasdeloup, V. (1988). Essai d'analyse du système accentuel en français: distribution de l'accent secondaire. *Actes des 17mes Journées d'Etude sur la Parole* (Nancy 20-23 Sept. 1988)